

Marché forain demain : responsabilité et sécurité d'abord

Le conseil municipal a délibéré souverainement sur **la création d'une régie publique** pour la gestion du marché forain de notre ville le 8 février dernier.

La réception des clés de la halle du marché s'est donc déroulée lundi 19 février comme prévu : les services municipaux ont pourtant constaté **la disparition des extincteurs mais aussi le défaut de fonctionnement du système de sécurité incendie !**

Sachant par ailleurs l'occupation de la voie pompiers par des stands à l'extérieur de la halle, je déplore qu'**aucune condition de sécurité n'était jusqu'à présent remplie ! Trop c'est trop !!**

Je veux saluer auprès de vous la **mobilisation pleine et entière des agents de la ville** qui ont tout mis en oeuvre pour permettre l'ouverture de la halle du marché mardi 20 février, dans le respect des conditions réglementaires de sécurité. Je salue également la présence des élus pour cette première séance du marché sous la responsabilité de la régie municipale.

Notre première obligation est d'assurer le dégagement de la voie pompiers. Cette obligation est régie par l'article C02 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). **Elle s'applique donc à toutes les villes, en Seine-Saint-Denis comme ailleurs, à tous les marchés forains.**

Une solution a donc été proposée pour respecter cette obligation et réinstaller les stands sur d'autres emplacements, solution que certains d'entre eux ont refusée. La halle n'a donc pas ouvert hier, ce que nous regrettons.

Nous ne dérogerons pas et je ne me déroberai pas à mon devoir et ma responsabilité devant vous, conformément aux engagements de l'équipe municipale, pour assurer le respect de notre cadre de vie et davantage le respect de notre sécurité. Je sais à quel point le marché est essentiel pour notre ville, pour vous.

Je sais que **nos vies, notre sécurité et notre dignité valent plus que les objectifs mercantiles et à courte vue de rentabilité !**

Toutes et tous ensemble, nous devons agir pour l'avenir du marché de Sevran, notre marché, et la garantie du travail des commerçants. **Vous pouvez compter sur notre détermination à agir dans l'intérêt général,** pour notre ville et contre quelques intérêts égoïstes.

Stéphane Blanchet

Maire de Sevran, Vice-Président du Conseil Départemental

À télécharger : Communiqué du Maire

[cp_sblanchet_marche_forain_210224.pdf](#) (.pdf - 329.42 Ko)

Publié le 21 février 2024